

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Commune de Hégenheim Modification simplifiée n° 3 du POS

Par délibération du 13 juillet 2015, le conseil municipal de Hégenheim a porté à la connaissance du public le projet de modification simplifiée du plan d'occupation des sols concernant la suppression de l'emplacement réservé n° 9, dénommé « Equipement scolaire ». A cet effet, le projet de modification simplifiée du POS, l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à disposition du public en mairie de Hégenheim, **du 17 août 2015 au 18 septembre 2015 inclus**, du lundi au vendredi aux heures habituelles d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance, et soit consigner ses observations sur le registre ouvert, soit les adresser par écrit à M. le maire durant la période définie ci-dessus.

A l'expiration du délai de mise à disposition, le registre auquel seront annexées les éventuelles observations écrites reçues en mairie, sera tenu à la disposition du public en mairie pour une durée d'un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

090745300

Alsace - Edition du 04/08/2015